

Conférence des écoles secondaires

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **72 (1943)**

Heft 6

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Bulletin pédagogique

Organe de la société fribourgeoise d'éducation
et du Musée pédagogique

Abonnement pour la Suisse : 6 fr.; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. —
Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé comme suit :
M. A. Rosset, *insp.*, Gambach 11, Fribourg. Les articles doivent parvenir à
la Rédaction au moins 12 jours avant l'insertion.

Le *Bulletin pédagogique* paraît 14 fois par an, soit le 15 de chaque mois
(sauf en août) et le 1^{er} des mois de janvier, mars et mai.

Le *Faisceau mutualiste* paraît 6 fois par an, soit le 1^{er} des mois de
février, avril, juin, août, octobre et décembre.

SOMMAIRE. Partie officielle : *Conférence des écoles secondaires.* — *Création
d'un service médico-pédagogique.* — *Récupération du vieux fer.*

Partie non officielle : *Programme de la Croisade eucharistique.* — *Quelques
réflexions suggérées par le livre de lecture 1^{er} degré.* — *A propos de « Mon
premier livre de lecture ».* — *Une expérience vaudoise.* — *Coin de la sympa-
thie : Jubilaires dans le corps enseignant de Fribourg.* — *Bibliographie.* —
Société des institutrices.

Partie officielle

Conférence des écoles secondaires

La conférence annuelle des écoles secondaires est fixée au jeudi
27 mai 1943, à Fribourg, selon l'horaire et le programme suivants :

A 9 heures, à l'école secondaire des garçons, séance de travail
avec tractanda : 1. Procès-verbal (M. Corboz). — 2. Communications
et suggestions pour l'heure présente. — 3. Rapport et discussion sur le
sujet introduit par M. Sudan : La nature et la formation de l'esprit
de communauté dans nos écoles. — 4. Communication de M. Par-
mentier concernant l'enseignement de la deuxième langue. — 5. Pro-
positions individuelles et divers.

A 12 h. $\frac{1}{4}$, repas en commun à l'Hôtel Suisse. — Vers 15 heures,
exercices de démonstration d'éducation physique.

MM. les représentants des autorités, les directeurs et les professeurs des écoles secondaires sont instamment priés de réserver la journée du 27 mai pour cette assemblée, dont l'organisation, dans l'intérêt commun, est l'objet des soins les plus attentifs.

Fribourg, le 2 avril 1943.

L'Inspecteur des écoles secondaires,

F. BARBEY.

Création d'un service médico-pédagogique

Il arrive à chaque institutrice, à chaque maître d'école, de rencontrer des enfants difficiles, des enfants d'une nervosité particulière, des enfants arrêtés dans leur développement ou dont les résultats scolaires sont au-dessous de la moyenne, des enfants qui ont des défauts de prononciation, ou dont les facultés sensibles ou intellectuelles ne fonctionnent pas normalement. Dans chacun de ces cas, il faudrait être au courant des méthodes à employer pour amener l'enfant au développement maximum dont il est susceptible. L'expérience a prouvé qu'un diagnostic posé à temps, suivi d'un traitement adéquat, pouvait obtenir de bons résultats. De plus, dans certaines circonstances, il peut être utile de connaître exactement le degré de développement de l'enfant et la forme caractéristique de son intelligence pour savoir ce qu'on peut exiger de lui.

Dès maintenant, parents et instituteurs pourront s'adresser, pendant les semestres universitaires, le vendredi de 6 à 7 h., à l'Institut de pédagogie curative, rue de l'Université 8, 2^e étage, qui procédera à l'examen des enfants en question. Cet examen sera gratuit pour les enfants indigents ; des honoraires modestes seront perçus pour les autres enfants.

Les enfants pour lesquels un examen médical se révélerait nécessaire seront adressés au médecin scolaire ou au spécialiste indiqué pour leur cas.

Récupération du vieux fer

Le manque de fer se fait sentir très fortement et il en résulte de graves conséquences au point de vue industrie et chômage.

La section du fer et des machines de l'Office fédéral de guerre pour l'industrie et le travail a institué une Commission spéciale « Commission des vieux fers » qui est chargée d'organiser et de surveiller le ramassage du vieux fer. Cette recherche de vieux métaux aura lieu dans les villes et les villages du pays. Il sera fait appel à ce sujet à la collaboration de l'école, par les maîtres et les élèves.

Nous recommandons aux autorités scolaires locales et aux membres du personnel enseignant de réserver bon accueil aux démarches de la Commission chargée de procéder à cette récupération.